

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 septembre 2018 portant composition du jury de titularisation des pharmaciens inspecteurs de santé publique – promotion 2018

NOR : SSAR1830663A

La ministre des solidarités et de la santé,
Vu le décret n° 92-1432 modifié du 30 décembre 1992 relatif au statut particulier des pharmaciens inspecteurs de santé publique ;
Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1993 modifié relatif à la formation des pharmaciens inspecteurs de santé publique,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du jury de titularisation des pharmaciens inspecteurs de santé publique, promotion 2018, est fixée comme suit :

- M. Alain MORIN, représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales, président.
- Mme Marie-Laure BELLENGIER, représentant le directeur général de la santé.
- M. Benoît FAVIER, représentant le directeur des ressources humaines des ministères sociaux.
- Mme Dominique LABBE, représentant le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.
- M. Rachid FAOUZI, représentant le directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France.
- Mme Odile DEYDIER, pharmacien inspecteur de santé publique à l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté.

Article 2

Le secrétariat du jury est assuré par l'École des hautes études en santé publique.

Article 3

Le directeur des ressources humaines et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 septembre 2018.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice du pilotage des ressources,
du dialogue social et du droit des personnels,*
MARIE-FRANÇOISE LEMAITRE